

*Enquêtes sur les expropriations*

préférence en matière d'allocations de crédit. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement faire enquête sur l'allocation des crédits accordés par les banques à charte aux cultivateurs.

● (1430)

[Français]

**M. l'Orateur:** La motion de l'honorable député est proposée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

\* \* \*

[Traduction]

**LA FONCTION PUBLIQUE**

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET LE CONSEIL DU TRÉSOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur je demande permission à la Chambre de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, motion d'intérêt urgent pour les 2,500 enseignants à l'emploi du gouvernement fédéral. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre exhorte le Conseil du Trésor à retirer sa demande d'établissement d'un conseil de conciliation dans le cas des négociations entre le Conseil du Trésor d'une part et les 1,600 enseignants et autre personnel enseignant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que les 900 professeurs de langues et les spécialistes des services éducatifs de la Commission de la Fonction publique de l'autre, afin que puisse se continuer la négociation collective jusqu'à ce qu'on en arrive à un règlement satisfaisant qui permettra au moins à ces employés de faire face à la hausse du coût de la vie.

**M. l'Orateur:** Cette motion requiert également le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité la motion ne peut être mise en délibération.

\* \* \*

[Français]

**LES AÉROPORTS**

MIRABEL—ON DEMANDE L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE SUR LES EXPROPRIATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion.

[M. Oberle.]

Étant donné les méthodes équivoques, sinon frauduleuses, que l'on a employées pour régler les expropriations relatives à l'aéroport de Mirabel, et compte tenu du fait qu'actuellement un grand nombre de propriétaires refusent catégoriquement de se plier aux pressions politiques pour signer une entente, je propose, appuyé par l'honorable député de Portneuf (M. Godin):

Qu'une enquête soit immédiatement ordonnée afin de réviser toutes les expropriations faites à date et de régler celles qui sont en suspens afin de rendre justice aux citoyens concernés et que le rapport de cette commission d'enquête serve de base aux négociations finales.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

\* \* \*

[Traduction]

**LES TRANSPORTS**

LE TARIF-MARCHANDISES POUR LE NORD ONTARIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, je désire, aux termes de l'article 43 du Règlement, présenter une motion sur une question d'urgence et pressante nécessité et, pour ce faire, je sollicite le consentement unanime de la Chambre.

Étant donné que le ministre des Transports (M. Marchand) a annoncé que la décision finale serait prise très bientôt sur les hausses sélectives des subventions appliquées aux tarifs pour le transport en direction de l'Ouest de façon à aider les expéditeurs de la région de l'Atlantique à accéder au marché du Canada central, et étant donné que la croissance économique du nord de l'Ontario se trouve considérablement ralentie par un tarif-marchandises discriminatoire pour les produits ouverts transportés à destination ou depuis le nord de l'Ontario, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Transports d'entrer immédiatement en négociations avec la province de l'Ontario aux fins d'arrêter des hausses sélectives des subventions appliquées au tarif-marchandises pour le nord de l'Ontario.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime.